



## LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET  
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991, modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

**Article unique** Sont nommé-e-s, pour la période législative 2021-2025, jusqu'au 31 décembre 2025, membres de la sous-commission « Accès à la culture » :

- BONADONNA Marie-Thérèse, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- GRIEVE Nicole, responsable Suisse romande Pro Infirmis, service Culture inclusive, Berne
- LOMBARD Véronique, responsable de l'unité du Développement des publics, ville de Genève.
- FAVRE Jean-Philippe, inspecteur de l'enseignement obligatoire, Neuchâtel
- FRENKEL Bernt, maître de branches littéraires, Lycée Blaise-Cendrars, La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel, le 4 juillet 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,  
L. KURTH

La chancelière,  
S. DESPLAND

